



Collectif Glu Patrimoine Culturel

La glu est sauvée

Depuis le 26 juin 2014 le monde des glueurs était en effervescence. La commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire à l'Assemblée Nationale avait, en effet, voté l'amendement "Abeille" (du nom de son auteure, députée EELV) qui visait à interdire l'utilisation de la glu, notamment pour la capture des appelants grives et merles noirs. Pire, ce texte était validé en séance plénière le 16 mars 2015 par 8 voix contre 5.



Une grande réunion est alors organisée à Manosque, le 11 avril 2015, à l'initiative du Collectif Glu composé de la Fédération Régionale PACA, de l'AICO, de l'ADCTG et du GRCT, au cours de laquelle chaque fédération, chaque société de chasse et chaque chasseur sont invités à se joindre à son action en saisissant les élus locaux et les sénateurs pour la défense de cette pratique. En mai et juin 2015, deux délégations du Collectif sont reçues l'une par les chefs de groupes du Sénat et l'autre par la rapporteure de la loi sur la biodiversité pour avis à la commission économique du Sénat.



Stratégie gagnante, puisque le 8 juillet 2015, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat supprime l'amendement "Abeille", suppression confirmée le 22 janvier 2016 par un vote public en séance plénière du Sénat par 208 voix contre 26.

Le mardi 1^{er} mars 2016, une délégation du Collectif glu et de la FRC PACA a été reçue à l'Assemblée Nationale pour présenter cette chasse traditionnelle de Provence devant une vingtaine de députés qui nous ont tous assuré de leur soutien, nombre d'entre eux étant heureux de découvrir à cette occasion notre façon de pratiquer. Tous ont reconnu que notre activité était pénalisée par beaucoup de préjugés et de fausses informations véhiculées par nos adversaires. La commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a rejeté l'amendement anti-glu.



La délivrance est enfin arrivée le 18 mars 2016 à 2h00 du matin quand les députés réunis en séance plénière ont rejeté définitivement, par 28 voix contre 9, l'amendement "Abeille", maintenant ainsi cette pratique traditionnelle régionale dans la légalité.

Le collectif glu, présent à l'assemblée lors des débats, remercie chaleureusement tous les députés qui se sont engagés à ses côtés et n'ont rien lâché face à des adversaires déterminés.

Siège social : FRC Paca - le Mercure B, 80 rue Charles Duchesne, Pôle d'activité d'Aix-les-Milles
13851 Aix-en-Provence Cedex 3

Publication au Journal Officiel du 01/02/2014

Identification R.N.A. : W131008877 - Identifiant SIRET : 801 443 706 00016

Adresse mél : collectifglu@gmail.com